

années notre dette nationale. Si elle est juste, nous ne devons pas désirer, ainsi que le prétendent les protectionnistes, voir diminuer la somme de nos importations ; au contraire, il faut encourager ces importations. Enfin, si cette doctrine est juste, la protection n'est pas possible au moyen de droits de douanes, parce qu'un tarif protecteur ne pourrait, dans ce cas, atteindre le but par lequel il aurait été établi. M. l'Orateur, quiconque prendra la peine d'examiner les conséquences logiques de cette doctrine ne pourra manquer d'en voir de suite la fausseté, car démontrer l'absurdité des conséquences d'un principe, c'est démontrer l'absurdité du principe lui-même.

Il a été dit, au cours du débat, que la protection n'augmente pas le prix des marchandises. S'il en est ainsi, je ne puis saisir l'utilité de la protection. Les fabricants demandent la protection, dans le but de faire augmenter le prix des produits étrangers, afin de pouvoir vendre les leurs à des prix plus élevés ; mais si elle n'a pas pour effet d'augmenter les prix, je ne m'explique point pourquoi il y aurait un seul protectionniste dans le pays.

Tout l'argument peut se résumer comme suit : si vous admettez que la protection augmente le prix des marchandises, vous devez admettre également que c'est au détriment des intérêts du consommateur ; si, au contraire, vous niez ce fait, alors vous devez avouer que la protection est inutile, par conséquent, la protection est ou injuste ou inutile, et elle ne saurait être efficace.

Il est six heures et l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR.

M. BÉCHARD : Au moment où la séance fut suspendue, je venais de terminer la partie de mon discours dans laquelle je me suis efforcé de démontrer que la protection ne peut être avantageuse. Permettez-moi maintenant, monsieur l'Orateur, d'aborder un autre côté de la question.

D'honorables députés ministériels ont raillé les membres de l'opposition, particulièrement ceux de la province de Québec ; ils nous ont accusés de contradiction sur cette question, et, à l'appui de leur dire, ils ont cité des opinions exprimées

M. BÉCHARD.

en 1872 par quelques membres distingués du parti national, qui se seraient déclarés protectionnistes : on a spécialement mentionné mon honorable ami le député de Québec-est (M. Laurier) qui peut fort bien se défendre lui-même, monsieur Joly, monsieur David et d'autres encore.

En admettant, pour les besoins de l'argumentation, que cela soit vrai pour quelques-uns de ces messieurs, s'ensuit-il que leur opinion doive lier tous les membres du parti libéral ? Ces déclarations ont-elles lié, par exemple, l'honorable député de Chateauguay (M. Holton) qui, depuis plus de vingt ans, est reconnu comme l'un des chefs du parti ? Que ces honorables députés me permettent de leur dire que jamais l'opinion d'un homme, quelque distingué qu'il soit dans les rangs du parti libéral, ne pourrait me lier irrévocablement à une ligne de conduite particulière sur une nouvelle question de politique.

Si je voulais rétorquer l'accusation, je n'aurais qu'à jeter les yeux de l'autre côté de la Chambre où je pourrais voir plusieurs honorables messieurs qui ont professé toute leur vie les principes d'un tarif basé sur les besoins du revenu et qui ont cru devoir changer d'opinion il n'y a que deux ou trois ans. Je pourrais mentionner en particulier un homme d'Etat très distingué appartenant au parti conservateur, sir A. T. Galt, qui, il y a quelques années, écrivait une lettre que les honorables députés de l'opposition actuelle ont citée, pendant les deux dernières sessions, à l'appui de leur politique sur cette question ; je pourrais encore indiquer une autre lettre publiée un peu plus tard par le même personnage et que d'honorables députés ministériels actuels produisaient en même temps pour justifier leur attitude sur cette même question ; et je ne serais pas surpris si, d'ici à deux ou trois ans, quand les résultats du tarif se seront faits sentir par tout le pays, ce même homme d'Etat si distingué, publiait une troisième lettre pour mettre d'accord les deux précédentes.

Mais, pourquoi n'apporterai-je pas à l'appui de ma proposition l'exemple d'un autre membre distingué du parti conservateur, et qui siège maintenant en cette Chambre, un homme dont les talents sont reconnus par tout le monde et dont l'opinion a un grand poids aux yeux de ses amis ? Permettez-moi de lire quelques lignes du compte-rendu des séances